



PRISE EN CHARGE DES JEUNES ENFANTS DANS LE CANTON DE GENÈVE : LE RECOURS AU JARDIN D'ENFANTS

Au printemps 2018, plus de 3'600 enfants d'âge préscolaire¹ étaient inscrits dans un jardin d'enfants. La fréquentation de ce type de structures permet principalement d'offrir aux enfants des moments de socialisation hors de leur milieu familial. Toutefois, pour une partie des familles, le recours à ce mode d'accueil aux prestations restreintes répond avant tout au besoin de concilier vie familiale et vie professionnelle.

Les résultats de cette note sont issus de l'enquête sur les pratiques et préférences des familles genevoises en matière d'accueil préscolaire réalisée en 2018².

UN NOMBRE RELATIVEMENT IMPORTANT D'ENFANTS FRÉQUENTENT UN JARDIN D'ENFANTS

Dans le canton, un enfant sur cinq bénéficiant d'une prise en charge extra-parentale régulière au cours de la semaine fréquente un jardin d'enfants³. Au moment de l'enquête, cela représente environ 3'600 enfants accueillis par ce type de structures⁴.

Enfants fréquentant un jardin d'enfants

Nombre d'enfants	3'641
En % des enfants confiés*	21%
En % de l'ensemble des enfants d'âge préscolaire	16%

* À une structure d'accueil ou à une tierce personne au moins une demi-journée par semaine. Sources : Enquête famille OCPE/SRED / mai 2018.

UN ACCUEIL À PRESTATIONS RESTREINTES

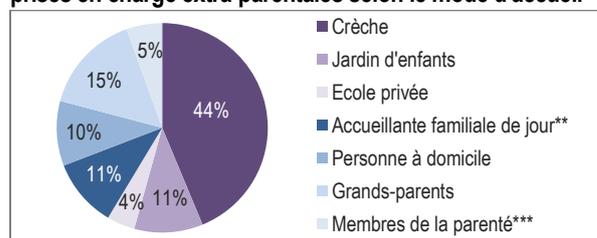
Les jardins d'enfants (ou les garderies) sont définis par la loi et son règlement⁵ comme des structures collectives offrant un accueil à prestations restreintes, par comparaison aux structures collectives offrant un accueil à prestations élargies (structures cumulant un horaire d'accueil hebdomadaire d'au moins 45 heures⁶, un repas de midi proposé et une ouverture annuelle sur au moins 45 semaines).

En effet, la mission première des jardins d'enfants est avant tout de permettre une socialisation de l'enfant hors de son milieu familial par le biais d'une fréquentation régulière.

Ainsi, ces lieux d'accueil sont en général accessibles à partir de 2 ans (jusqu'à l'âge de la scolarité obligatoire). Ils offrent la plupart du temps un accueil limité à quelques matinées ou après-midis par semaine, sans la possibilité de prendre le repas de midi sur place.

En conséquence, bien qu'un nombre relativement important d'enfants fréquentent un jardin d'enfants, ce mode d'accueil représente un volume d'heures de prise en charge relativement modeste à l'échelle du canton pour l'ensemble des enfants d'âge préscolaire, notamment en comparaison au recours à une crèche (voir aussi le *Focus n°21* sur la crèche).

Répartition du volume d'heures d'accueil* de l'ensemble des prises en charge extra-parentales selon le mode d'accueil



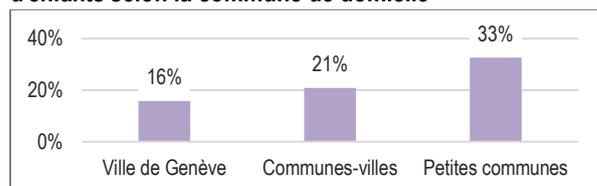
* Au moins une demi-journée par semaine. ** Agréée ou non. *** Voisins, amis. Sources : Enquête famille OCPE/SRED / mai 2018.

Enfin, les horaires d'ouverture restreints des jardins d'enfants (généralement fermés le mercredi et durant les vacances scolaires [voir *Encadré 1*]) n'ont a priori pas vocation à répondre aux besoins de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle des familles.

UNE OFFRE EN JARDINS D'ENFANTS PLUS IMPORTANTE DANS LES PETITES COMMUNES

Le recours au jardin d'enfants est plus important dans les petites communes⁷ où le tiers des enfants ayant une prise en charge extra-parentale fréquente régulièrement un jardin d'enfants (33%), contre un enfant sur cinq (21%) dans les communes-villes et un enfant sur six en Ville de Genève (16%). En effet, l'offre en jardins d'enfants est plus développée dans les petites communes alors qu'en Ville de Genève et dans les communes-villes, c'est l'offre en crèche qui est plus étendue (voir l'*Annexe 1* et le *Focus n°20* sur les disparités territoriales).

Enfants régulièrement confiés* fréquentant un jardin d'enfants selon la commune de domicile



* À une structure d'accueil ou à une tierce personne au moins une demi-journée par semaine. Sources : Enquête famille OCPE/SRED / mai 2018.

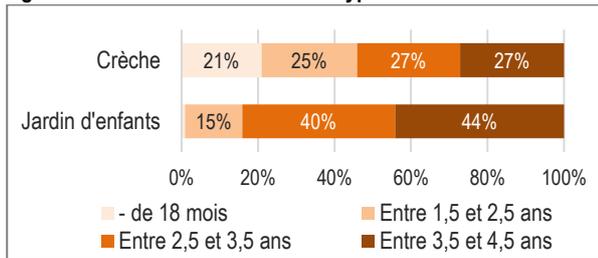
Encadré 1 : Comparaison entre crèches et jardins d'enfants (OCPE/SRED, 2019)

En 2019, on recense 109 crèches et de 94 jardins d'enfants situés sur le territoire genevois. Les données présentées ci-dessous se fondent sur une analyse du relevé statistique réalisé annuellement auprès des structures d'accueil de la petite enfance.

Âge des enfants accueillis

Les structures d'accueil de type *crèche* accueillent les enfants dès la fin du congé maternité (4 mois) jusqu'à l'âge de la scolarité obligatoire (4 ans révolus au 31 juillet), alors que les structures de type *jardin d'enfants* accueillent les enfants dès l'âge de 2 ans, un accueil étant parfois possible à partir de 18 mois.

Âge des enfants accueillis selon le type d'accueil



Couverture annuelle

La grande majorité des crèches sont ouvertes 45 ou 46 semaines par an, alors que les jardins d'enfants sont, pour la plupart d'entre eux, calés sur le calendrier scolaire et ouverts entre 38 et 39 semaines par an.

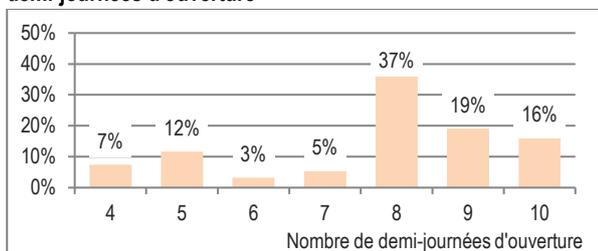
Couverture hebdomadaire

Toutes les crèches sont ouvertes 5 jours sur 7, du lundi au vendredi.

Pour les jardins d'enfants, la situation la plus courante est une ouverture 4 jours par semaine, matin et après-midi, du lundi au vendredi, avec une fermeture le mercredi (37%). Viennent ensuite ceux fermés uniquement le mercredi après-midi (19%), puis ceux couvrant les 5 jours de la semaine (16%).

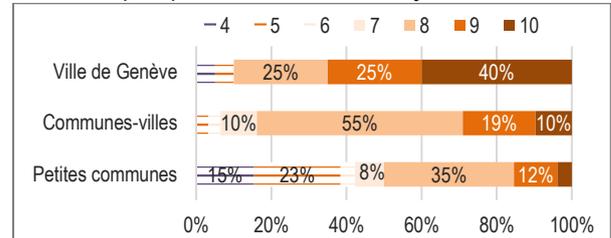
Les jardins d'enfants restants (27%) sont ouverts 4 ou 5 matinées par semaine, certains étant aussi ouverts quelques après-midis par semaine.

Répartition des jardins d'enfants selon le nombre de demi-journées d'ouverture



Enfin, une certaine disparité géographique peut être relevée, les jardins d'enfants ouverts uniquement 4 ou 5 matinées dans la semaine étant plus fréquents dans les petites communes (50%).

Répartition des jardins d'enfants subventionnés par les communes (n=77) selon le nombre de demi-journées d'ouverture



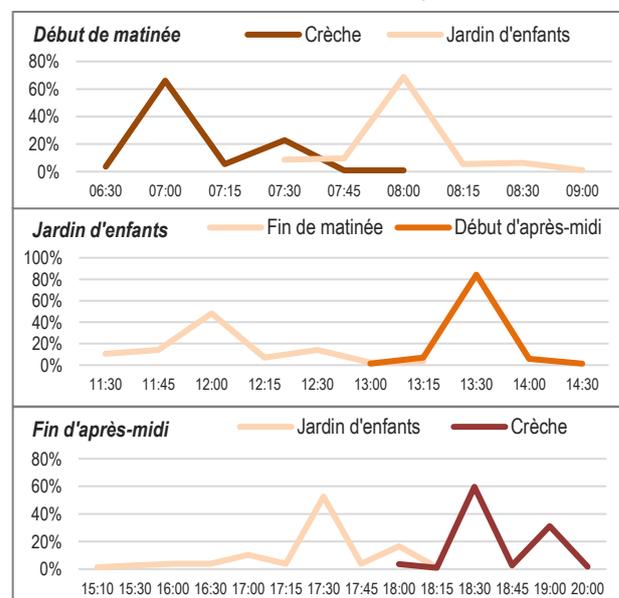
Horaires d'ouverture journaliers

Dans leur très grande majorité, les crèches ouvrent entre 7h et 7h30 et ferment entre 18h30 et 19h, offrant ainsi des horaires d'ouverture étendus et continus.

Quant aux jardins d'enfants, ils ouvrent en général vers 8h et ferment vers 17h30, et sont fermés entre 12h et 13h30. Ainsi, seul le tiers des jardins d'enfants offrent une plage horaire supérieure à 4 heures de temps le matin, et le quart d'entre eux l'après-midi.

En Ville de Genève, les deux tiers des jardins d'enfants offrent une plage horaire supérieure à 4 heures de temps le matin, contre le tiers dans les grandes communes et moins de 10% dans les petites communes.

Heures d'ouverture et de fermeture selon le type d'accueil



Repas de midi

Toutes les crèches offrent la possibilité de prendre le repas de midi, ce qui n'est pas le cas des jardins d'enfants puisque 82% d'entre eux sont fermés pendant la pause méridienne.

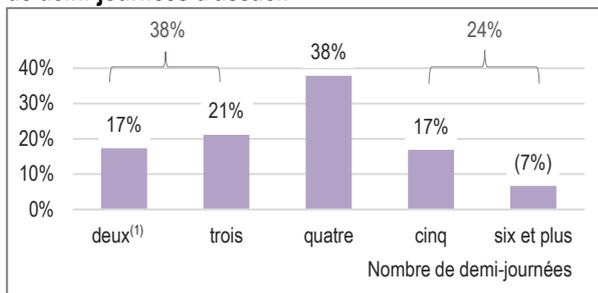
UN ACCUEIL DE QUELQUES DEMI-JOURNÉES PAR SEMAINE

En général, comme déjà évoqué, la fréquentation d'un jardin d'enfants ne peut excéder un mi-temps et la majorité de ces structures d'accueil sont fermées le mercredi (voir Encadré 1).

Ainsi, au moment de l'enquête, un peu plus du tiers (38%) des enfants sont accueillis 4 demi-journées par semaine et un autre tiers (38%) moins de 4 demi-journées. Le reste des enfants (24%) sont quant à eux accueillis 5 demi-journées ou plus par semaine.

À noter qu'en Ville de Genève, les enfants fréquentent plus souvent un jardin d'enfants 5 demi-journées par semaine en raison d'une couverture hebdomadaire de ses structures plus étendue (voir Encadré 1).

Enfants fréquentant un jardin d'enfants selon le nombre de demi-journées d'accueil

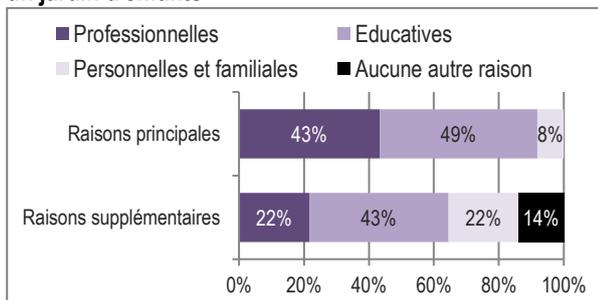


⁽¹⁾ Y compris les quelques enfants qui fréquentent un jardin d'enfants une demi-journée par semaine. (...): observations inférieures à 30 cas.
Sources : Enquête famille OCPE/SRED / mai 2018.

UN USAGE DIFFÉRENCIÉ SELON LES BESOINS

Si la fréquentation d'un jardin d'enfant concorde en premier lieu avec les attentes socio-éducatives (contacts avec d'autres enfants, jeux et activités, etc.) que les parents ont envers ce type d'accueil (en vue notamment d'une préparation à l'entrée à l'école), pour une partie importante des parents ce recours répond aussi à un besoin de prise en charge lié au fait qu'ils travaillent.

Raisons pour lesquelles les enfants fréquentent un jardin d'enfants

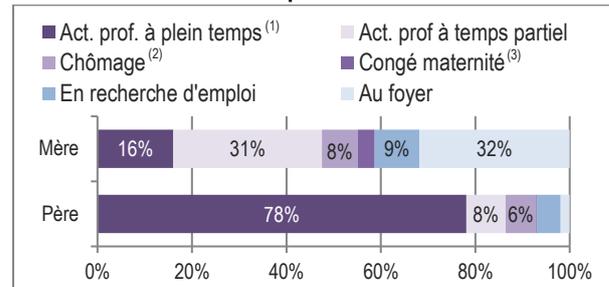


Sources : Enquête famille OCPE/SRED / mai 2018.

En effet, si pour la plupart des enfants fréquentant un jardin d'enfants les pères sont actifs professionnellement, une part importante des mères ont également un emploi.

Ces mères travaillent en général à temps partiel (les deux tiers) et ont, pour la plupart d'entre elles, diminué leur taux d'activité suite à la naissance d'un enfant. Pour le tiers d'entre elles, ce temps partiel est une situation par défaut.

Enfants fréquentant un jardin d'enfants selon la situation d'activité de la mère et du père



⁽¹⁾ Supérieur ou égal à 90%. ⁽²⁾ Ou en formation. ⁽³⁾ Ou parental.
Sources : Enquête famille OCPE/SRED / mai 2018.

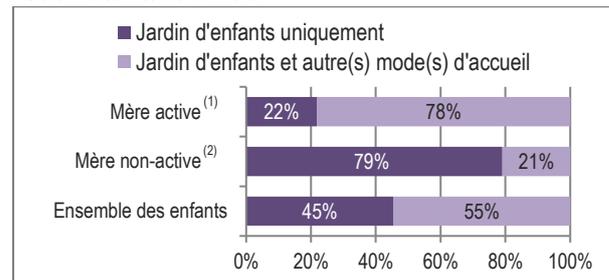
UNE PRISE EN CHARGE INSUFFISANTE POUR RÉPONDRE À DES BESOINS PROFESSIONNELS

Dans un peu plus de la moitié des cas (55%), les enfants fréquentant un jardin d'enfants cumulent plusieurs modes d'accueil au cours de la semaine. C'est particulièrement le cas lorsque la mère est active professionnellement (78%).

C'est aussi plus souvent le cas dans les petites communes. Les deux tiers des enfants fréquentant un jardin d'enfants (68%) cumulent au moins deux modes d'accueil au cours de la semaine (25% des enfants en ont au moins trois).

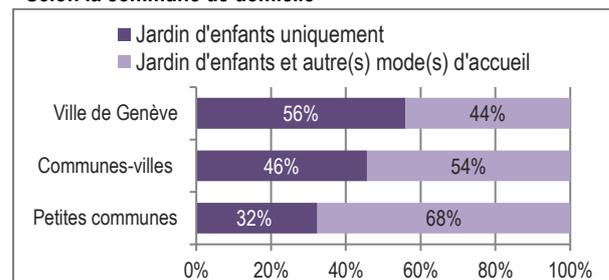
Modalité d'organisation de la prise en charge extra-parentale des enfants fréquentant un jardin d'enfants

- Selon l'activité de la mère



⁽¹⁾ Active professionnellement, au chômage, en congé maternité avec reprise de travail prévue ou en formation. ⁽²⁾ Au foyer ou en recherche d'emploi.

- Selon la commune de domicile



Sources : Enquête famille OCPE/SRED / mai 2018.

Dans la moitié des cas, la ou les prises en charge mises en place en sus de l'accueil en jardin d'enfants représentent un temps d'accueil supérieur à celui du jardin d'enfants.

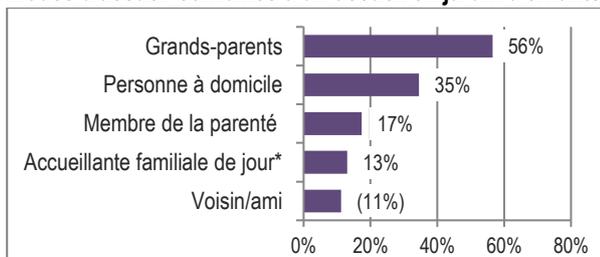
Lorsque la fréquentation du jardin d'enfants est combinée à un ou plusieurs autres modes d'accueil, les enfants ont une prise en charge extra-parentale qui représente au total et en moyenne 30 heures de garde par semaine, contre 15 heures en moyenne quand le recours au jardin d'enfants est l'unique prise en charge extra-parentale.

DES GRANDS-PARENTS À LA RESCOUSSE

Lorsqu'une prise en charge en sus d'un accueil en jardin d'enfants est mise en place, les parents font majoritairement appel aux grands-parents et les sollicitent quelques demi-journées par semaine (2,5 demi-journées en moyenne).

L'aide d'une personne à domicile est aussi une solution souvent retenue par les parents (dans le tiers des cas), mais pour un temps de prise en charge en général plus conséquent (4 demi-journées en moyenne). Le recours à une personne à domicile est un peu plus important en Ville de Genève et dans les petites communes.

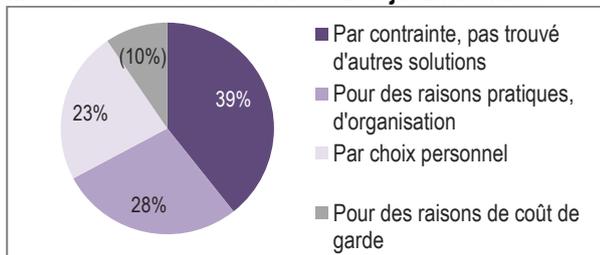
Modes d'accueil combinés à un accueil en jardin d'enfants



* Agréée ou non. Sources : Enquête famille OCPE/SRED / mai 2018.

Interrogés sur les raisons qui les amènent à recourir à un ou plusieurs modes d'accueil en sus d'un accueil en jardin d'enfants, les parents répondent en premier lieu qu'il s'agit d'une contrainte car ils n'ont pas trouvé d'autres solutions (39%). A contrario, lorsque les parents ont recours à une prise en charge supplémentaire pour leur enfant en sus d'un accueil en crèche (en général les grands-parents également), il s'agit en premier lieu d'un choix personnel (voir Focus n°21).

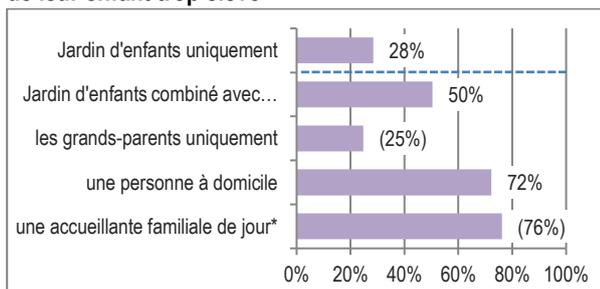
Raisons pour lesquelles les parents ont recours à un autre mode d'accueil en sus d'un accueil en jardin d'enfants



(...%) : observations inférieures à 30 cas. Sources : Enquête famille OCPE/SRED / mai 2018.

Enfin, une des conséquences de devoir compléter le recours au jardin d'enfants par une ou plusieurs autres prises en charge est financière.

Part des enfants pour lesquels les parents trouvent le montant global dépensé pour la ou les prises en charge de leur enfant trop élevé



(...%) : observations inférieures à 30 cas. * Agréée ou non. Sources : Enquête famille OCPE/SRED / mai 2018.

Lorsque que les parents ont recours à une personne à domicile ou à une accueillante familiale de jour, pour les trois quarts des enfants, les parents trouvent le montant dépensé pour l'ensemble des prises en charge trop élevé par rapport à leur situation financière.

C'est bien moins le cas lorsque le jardin d'enfants est la seule prise en charge ou quand celle-ci est complétée uniquement par un appui des grands-parents.

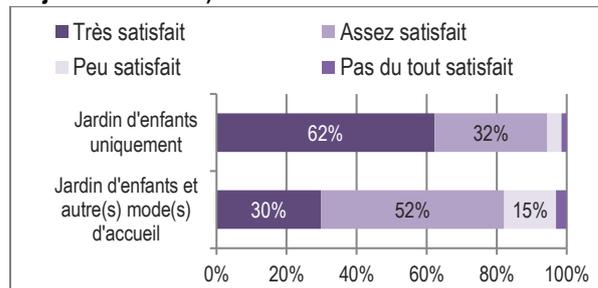
DES PARENTS RELATIVEMENT SATISFAITS MAIS DES BESOINS NON COMBLÉS

Lorsque la mère est au foyer ou lorsque le jardin d'enfants est l'unique prise en charge extra-parentale, les parents sont globalement satisfaits de l'organisation qu'ils ont pu mettre en place. En effet, dans ces situations, le recours au jardin d'enfants répond principalement à un besoin de socialisation de l'enfant en dehors du milieu familial.

La satisfaction des parents est par contre bien moins élevée lorsque la mère est active professionnellement ou lorsque différentes prises en charge sont combinées.

Cette satisfaction moindre est aussi plus souvent manifestée quand les parents considèrent que les horaires d'accueil des jardins d'enfants ne conviennent pas à leur organisation familiale et professionnelle, ou encore lorsqu'ils souhaitent augmenter le temps de prise en charge de leur enfant.

Satisfaction des parents vis-à-vis de l'organisation de la prise en charge mise en place (enfant fréquentant un jardin d'enfants)

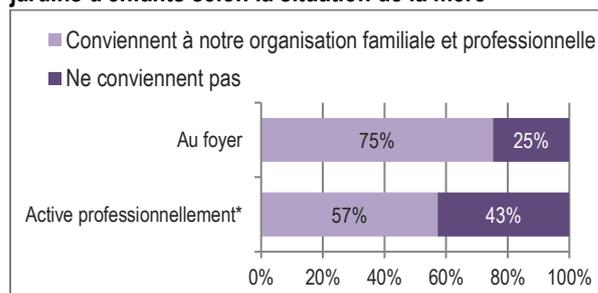


Sources : Enquête famille OCPE/SRED / mai 2018.

Concernant plus particulièrement les horaires d'accueil des jardins d'enfants, dans un peu moins de la moitié des cas (43%), ils ne conviennent pas lorsque la mère est active professionnellement.

C'est un peu moins le cas en Ville de Genève où les horaires d'accueil des jardins d'enfants sont davantage compatibles avec une activité professionnelle (cf. Encadré 1).

Avis des parents concernant les horaires d'accueil des jardins d'enfants selon la situation de la mère

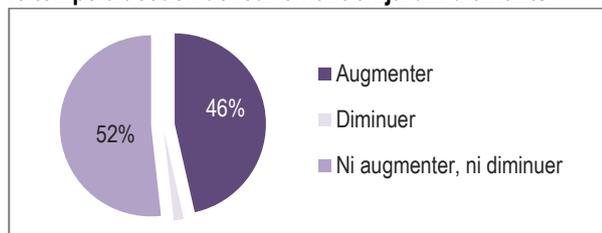


* Ou au chômage. Sources : Enquête famille OCPE/SRED / mai 2018.

Pour près de la moitié des enfants (46%), les parents souhaiteraient augmenter de quelques demi-journées le temps d'accueil en jardin d'enfants, indépendamment de la situation d'activité de la mère ou du fait de recourir à plusieurs modes d'accueil. Par contre, c'est un peu moins le cas en Ville de Genève et un peu plus le cas dans les communes-villes.

Enfin, dans la moitié des cas, les parents expriment un besoin qui, au total, dépasse un temps d'accueil à un mi-temps.

Souhait des parents au moment de l'enquête concernant le temps d'accueil de leur enfant en jardin d'enfants

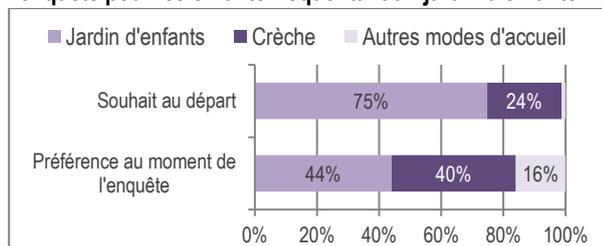


Sources : Enquête famille OCPE/SRED / mai 2018.

UNE DISCORDANCE ENTRE SOUHAIT AU DÉPART ET PRÉFÉRENCE AU MOMENT DE L'ENQUÊTE

La fréquentation d'un jardin d'enfants correspond dans la plupart des cas (75%) à ce que les parents souhaitaient au départ⁸. Toutefois, pour plus de la moitié des enfants (56%), ce recours au jardin d'enfants ne correspond plus à ce que les parents préfèrent comme mode d'accueil principal au moment de l'enquête.

Souhaits au départ et préférences parentales au moment de l'enquête pour les enfants fréquentant un jardin d'enfants

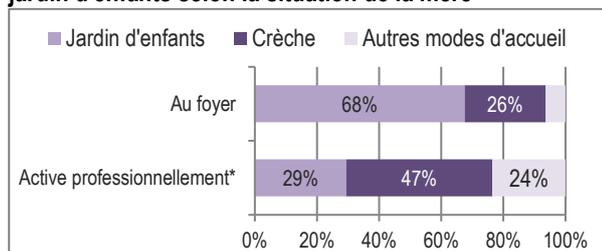


Sources : Enquête famille OCPE/SRED / mai 2018.

C'est évidemment en particulier le cas lorsque le recours à un jardin d'enfants répond avant tout à un besoin professionnel et que la mère est active professionnellement.

Dans cette situation, le jardin d'enfants reste le mode d'accueil préféré pour moins du tiers des enfants (29%). Un accueil en crèche est alors préféré (47%), surtout si les parents sont contraints de recourir à un autre mode d'accueil en sus du jardin d'enfants pour répondre à leurs besoins (73%).

Préférences parentales pour les enfants fréquentant un jardin d'enfants selon la situation de la mère



* Ou au chômage. Sources : Enquête famille OCPE/SRED / mai 2018.

UNE OFFRE EN PLACES D'ACCUEIL RELATIVEMENT ADÉQUATE...

La comparaison entre le nombre d'enfants fréquentant un jardin d'enfants au moment de l'enquête et le nombre d'enfants total pour lesquels les parents émettent une préférence pour cet accueil montre une offre adéquate en Ville de Genève et dans les communes-villes. Cette offre est par contre supérieure aux préférences parentales dans les petites communes.

Différentiel entre usage et préférence pour le recours au jardin d'enfants selon la commune de domicile

Commune	Usage	Préférence	Différence
Ville de Genève	1'100	1'100	0
Communes-villes	1'600	1'600	0
Petites communes	900	600	-300
Ensemble du canton	3'600	3'300	-300

Sources : Enquête famille OCPE/SRED / mai 2018.

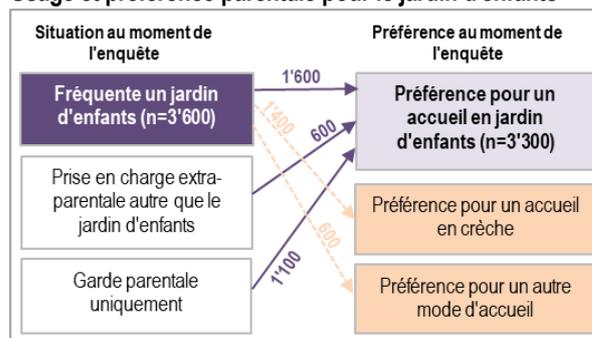
...MAIS QUI NE SEMBLE ATTEINDRE QU'EN PARTIE SA POPULATION CIBLE

Comme vu précédemment, pour une partie importante des enfants fréquentant un jardin d'enfants, les parents expriment au moment de l'enquête une préférence pour un autre mode d'accueil, en particulier la crèche.

Or, a contrario, pour un nombre important d'enfants ne fréquentant pas un jardin d'enfants au moment de l'enquête, les parents expriment une préférence pour ce mode accueil.

C'est en particulier le cas lorsque les parents n'ont recours à aucune prise en charge extra-parentale. Et, dans la moitié de cas, il s'agit une situation non souhaitée au départ qui découle du fait qu'ils n'ont pas trouvé de place dans une structure d'accueil ou de coûts d'accueil jugés trop élevés par rapport à leur situation financière.

Usage et préférence parentale pour le jardin d'enfants



Sources : Enquête famille OCPE/SRED / mai 2018.

Ces familles dont les enfants n'ont aucune prise en charge extra-parentale au moment de l'enquête expriment ainsi probablement en premier lieu le souhait de pouvoir offrir à leur enfant des moments de socialisation hors du milieu familial.

Leurs caractéristiques sociodémographiques sont d'ailleurs proches de celles des familles qui ont recours uniquement à un jardin d'enfants et y ont donc recours principalement pour des raisons socio-éducatives.

Ces familles se caractérisent par une surreprésentation de mères de nationalité étrangère, de mères ayant un faible niveau de formation ou par un niveau de revenu du ménage faible (voir Annexe 2).

CONCLUSION

Par manque de places en crèche, le rôle des jardins d'enfants est devenu équivoque.

Pour une partie des familles, le recours au jardin d'enfants permet principalement d'offrir à leur enfant des moments de socialisation hors de son milieu familial.

Pour une autre partie des familles, ce recours répond surtout à un besoin de concilier vie familiale et vie professionnelle en s'accommodant comme elles peuvent d'un mode d'accueil qui offre des prestations restreintes en termes de temps d'accueil.

Au regard des enjeux relatifs à l'encouragement précoce et à la transition petite enfance/école, ce double rôle questionne l'accès à ces structures, notamment auprès des familles cumulant des facteurs de précarité socio-économique.

Une analyse des situations locales pourrait peut-être conduire à mieux (re)définir l'offre d'accueil en jardin d'enfants en fonction des besoins exprimés par les familles.

Alexandre Jaunin

Notes

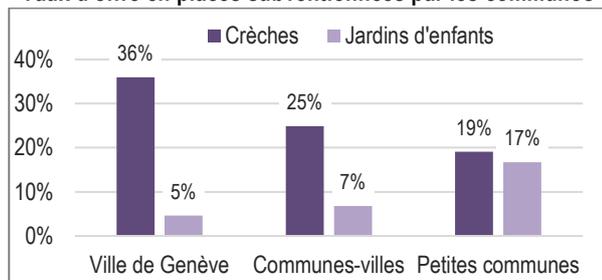
- ¹ Enfants âgés de moins de 4 ans révolus au 31 juillet.
- ² Cette enquête a été menée courant mai-juin 2018 par l'OCPE/SRED, avec la collaboration de l'Institut LINK, auprès d'un échantillon aléatoire et représentatif de 2'154 familles résidant dans le canton de Genève et ayant un ou plusieurs enfants d'âge préscolaire.
- ³ Quelques enfants fréquentent un jardin d'enfants ou une école maternelle située dans le canton de Vaud ou en France voisine, mais il s'agit d'une situation rare.
- ⁴ Au moment de l'enquête, la population d'enfants d'âge préscolaire représentait près de 22'800 enfants.
- ⁵ Depuis la première loi sur les structures d'accueil de la petite enfance (2003). La nouvelle loi sur l'accueil préscolaire est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020 (https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_J6_28.html).
- ⁶ 40 heures jusqu'en 2014.
- ⁷ Communes dont la population résidente est inférieure à 10'000 habitants.
- ⁸ C'est moins le cas lorsque les parents ont effectué des démarches pour inscrire leur enfant en crèche (58%).

Bibliographie

- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2015). « Facteurs socio-démographiques influençant le choix d'un mode d'accueil pour les jeunes enfants ». *Focus n°7*, août. Genève : OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Martz, L. (2020). « Prise en charge des jeunes enfants dans le canton de Genève : le recours à la crèche ». *Focus n°21*, juin. Genève : OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Martz, L. (2020). « Petite enfance à Genève : quelle offre territoriale en 2019 ? ». *Focus n°20*, juin. Genève : OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Martz, L. (2020). « Petite enfance à Genève : données statistiques 2019 ». *Focus n°19*, juin. Genève : OCPE/SRED.

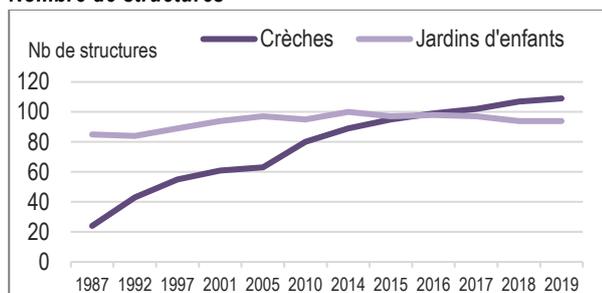
Annexe 1. L'offre dans les structures d'accueil collectif de la petite enfance dans le canton de Genève

- Taux d'offre en places subventionnées par les communes selon le type de structures, 2019

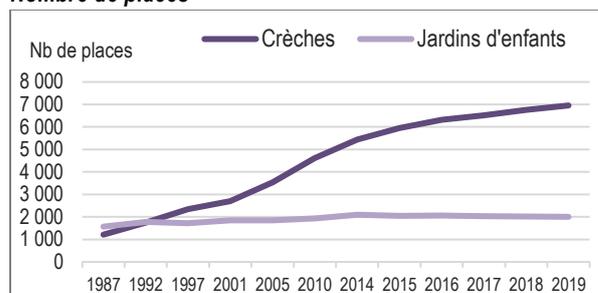


- Evolution de l'offre subventionnée par les communes selon le type de structures

Nombre de structures



Nombre de places



Sources : OEJ (1987-2010) et OCPE/SRED (2014-2019) / Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance.

Annexe 2. Caractéristiques sociodémographiques des enfants selon la situation de prise en charge

Pourcentages colonnes

	Prise en charge extra-parentale			Garde parentale uniquement et préférence pour un accueil en jardin d'enfants	Ensemble des enfants d'âge préscolaire
	Jardin d'enfants uniquement	Jardin d'enfants plus autre(s) mode(s)	Ensemble des enfants confiés		
Commune de résidence					
Ville de Genève	38%	25%	37%	35%	40%
Communes-villes	43%	43%	48%	53%	44%
Petites communes	18%	32%	15%	(12%)	16%
Nombre d'enfants vivant dans le ménage					
Un enfant	20%	24%	37%	36%	37%
Deux enfants	49%	56%	48%	37%	46%
Trois enfants ou plus	31%	20%	15%	28%	17%
Âge de l'enfant					
Moins de 2 ans	-	(7%)	31%	44%	38%
2 ans ou plus	96%	93%	69%	56%	62%
Situation de la mère					
Travaille à plein temps (≥90%)	(6%)	25%	33%	-	27%
Travaille à temps partiel	(11%)	48%	41%	-	32%
Au chômage, en recherche d'emploi ⁽¹⁾	25%	17%	16%	23%	19%
Au foyer	58%	10%	10%	68%	20%
Langue(s) couramment parlée(s) à la maison					
Français	20%	33%	28%	(19%)	26%
Deux langues parlées dont le français	57%	54%	56%	63%	58%
Une ou plusieurs langues étrangères	24%	13%	15%	(18%)	16%
Nationalité des parents					
Au moins un parent de nationalité suisse	47%	73%	62%	50%	60%
Autres nationalités	53%	27%	38%	50%	40%
Niveau de formation de la mère					
Aucun diplôme, école obligatoire	(17%)	-	8%	24%	12%
Diplôme de l'enseignement secondaire	25%	22%	23%	38%	24%
Diplôme de l'enseignement tertiaire	58%	74%	69%	38%	63%
Revenu mensuel brut du ménage					
Moins de 6'000 frs	40%	15%	20%	43%	26%
Entre 6'000 et moins de 12'000 frs	42%	41%	40%	44%	39%
Entre 12'000 et moins de 18'000 frs	(9%)	26%	25%	-	22%
Plus de 18'000 frs	(8%)	18%	15%	-	13%

(1) Ou en formation ou en congé maternité. (...%) : observations inférieures à 30 cas. (-) Observations inférieures à 15 cas.

Sources : Enquête famille OCPE/SRED / mai 2018.

